

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement de la gendarmerie
outré-mer

Décision n° 36111 du 24 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du commandement de la gendarmerie outre-mer – branche « personnel servant en ambassade »

NOR : INTJ1822310S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 60136 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727074S) ;

Vu la décision n° 56942 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727042S),

Décide :

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2018 :

Vives Morgan NIGEND : 165 743 NLS : 8 022 299

Article 2

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} septembre 2018 :

Masson Christophe NIGEND : 139 365 NLS : 5 296 073

Solub Frédéric NIGEND : 167 026 NLS : 8 023 090

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 août 2018.

*Le général, commandant par suppléance
la gendarmerie outre-mer,
P. DEBARGE*